



**REVV : Roulons En Ville à Vélo**  
Membre de la **Fédération des Usagers de la Bicyclette**

Association socioculturelle loi 1901  
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65  
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 11 avril 2019

**A :** Monsieur Gérard CLERC, Commissaire Enquêteur  
Hôtel de Ville BP2119, 26021 VALENCE Cedex

**Copie :** Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo  
Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence Romans Déplacements  
Madame Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme  
Madame Mireille CLAPOT, Députée de la 1<sup>ière</sup> circonscription de la Drôme

**Objet :** Réaménagement du carrefour des Couleures à Saint Marcel-lès-Valence

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Depuis la création du giratoire des Couleures en 1999 notre association s'est toujours manifestée pour dénoncer l'incompatibilité de cet aménagement avec la circulation des vélos dans ce secteur, qui constitue un point noir entre Valence et Romans, bien que le département de la Drôme ait défini cet axe comme un itinéraire cyclable important (S10).

Le giratoire actuel est totalement impraticable pour les cyclistes à cause du trafic et de la vitesse des véhicules automobiles. La possibilité de passer par le chemin du Chantre pour éviter le giratoire n'a jamais fait l'objet d'aucun aménagement ni d'aucune signalisation, contrairement aux demandes de REVV, alors qu'elle aurait pu constituer une alternative intéressante au giratoire. L'absence de cyclistes dans ce secteur est la conséquence des choix d'aménagements qui ont à chaque fois exclu les modes doux.

REVV a participé à la concertation en juin 2015 pilotée par la DREAL et à cette occasion a pu souligner la non prise en compte des modes doux dans le projet initial. Cette opinion a permis de faire évoluer le projet pour y intégrer un itinéraire piétons cyclistes sécurisé. Néanmoins le projet soumis actuellement à l'enquête publique appelle de notre part des observations quant à ses insuffisances rédhibitoires pour les déplacements non motorisés.

En préambule il nous paraît nécessaire de souligner le coût exorbitant de ce projet, estimé à 28 millions d'euros, alors qu'il ne s'agit pas d'un enjeu de sécurité routière mais simplement de réduire des ralentissements le vendredi soir et le samedi après-midi, dus au mélange des trafics régional et local. Ce budget représenterait 10 ans de politique cyclable ambitieuse sur le territoire de Valence Romans Agglo. Il convient aussi de noter que ce projet doit s'inscrire dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique qui se traduit par plusieurs obligations :

- Réductions des émissions de GES dues aux transports qui sont notoirement élevées en Auvergne Rhône Alpes (37% contre 30% pour la Moyenne française).
- Conformité avec le projet de loi LOM en examen au parlement et favorisant les nouvelles mobilités avec le plan vélo ; complété à l'échelon local par le plan vélo VRD.
- Règles ERC (Eviter Réduire Compenser) s'appliquant à tout projet.

De notre point de vue, le projet soumis à enquête n'est pas en mesure de favoriser le développement des déplacements des piétons et des cyclistes compte tenu du nombre très élevé de

traversées de voies de circulation à forte densité de trafic à réaliser par ces usagers sur la portion du projet et qui viendra s'ajouter à celles nécessaires au-delà de ses deux extrémités.

En effet l'itinéraire prévu pour les modes doux, implique que les cyclistes, pour transiter de la voie bus-vélo avenue de Romans à la route de Saint Marcel, devront traverser :

- l'avenue de Romans (2 fois 2 voies) avant le giratoire de Boule, dont le trafic mentionné dans le dossier est de plus de 21000 véhicules par jours (VL 21525 PL 328)- la voie arrivant de la N7 nord (Déviation de Bourg-lès-Valence) sur le giratoire de Boule via la bretelle de sortie.
- la voie arrivant de la N7 nord (Déviation de Bourg-lès-Valence) sur le giratoire de Boule via la bretelle de sortie.
- la voie arrivant de la Belle Meunière (passage sous le pont du Chantre) sur le giratoire du Chantre
- la voie arrivant de la N7 sud (LACRA) et de la N532 sur le giratoire du Chantre via l'échangeur autoroutier

Le dossier soumis à l'enquête ne précise pas comment se feront ces traversées mais il est clair que les cyclistes perdront à chaque fois la priorité et qu'aux heures d'affluence ils devront prendre des risques pour s'engager du fait du trafic important et de la vitesse des voitures arrivant ou sortant des giratoires. Ces traversées concerneront aussi les cyclistes venant de la belle meunière par le passage du Chantre, et seront très dissuasives même pour les plus aguerris.

REVV regrette qu'un itinéraire décalé plus à l'ouest, passant sous le pont du Chantre actuel et sécurisé avec des passages souterrains ou aériens, ne soit pas prévu dans le projet, comme ce qui existe sur le carrefour du Pont des Anglais, au sud de Valence. Si ces aménagements ne sont pas réalisés dans le cadre de ce projet, ils ne pourront plus l'être et condamneront, encore une fois, ce carrefour à rester un point noir entre Valence et Romans.

Le projet d'aménagement est de ce fait incompatible avec l'objectif annoncé par Valence Romans Déplacement de créer un itinéraire cyclable continu et sécurisé entre Romans et Valence, au titre des trois itinéraires structurants de l'agglomération. Or cet itinéraire est stratégique car il permet de relier la zone d'activité de Rovaltain avec les villes de Valence et de Romans. De notre point de vue le projet ne répond pas non plus à la demande des entreprises membres du club de Rovaltain d'itinéraires cyclables continus, fluides et sécurisés, permettant à leurs salariés habitant les communes proches de se rendre à leur travail à vélo, dans un courrier adressé à ces communes le premier février dernier.

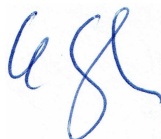
Voilà pourquoi notre association est **opposée** à ce projet dispendieux pour les deniers publiques et qui n'aidera pas nos concitoyens à changer leurs modes de déplacements, avec toutes les conséquences que l'on connaît sur le pouvoir d'achat, sur l'environnement et sur la santé. Ce projet va à l'encontre du projet de loi d'orientation des mobilités en discussion au parlement, qui vise à augmenter l'offre d'alternatives à la voiture pour les déplacements du quotidien, notamment grâce au Plan National Vélo qui devrait aider à réduire les coupures. L'augmentation du réseau routier à toujours conduit à une augmentation du trafic automobile.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN  
Président de REVV



Anne-Marie GHEMARD  
FNAUT AuRa



Albert CESSIEUX  
AF3V

